

## Recupérer un logement loué

Par audrey17, le 25/01/2008 à 21:30

bonjour,

j'ai actuellement un petit logement que je loue à une dame d'un certain âge.

je viens de me séparer d'avec mon compagnon et désire récupérer mon logement pour y habiter.

l'agence qui s'occupe de mon logement me dit qu'il faut que j'attende la fin du bail . (fin 2009)

dites moi si je peux récupérer mon logement plus tot et dans quels conditions

merci d'avance

## Par Mike46, le 26/01/2008 à 10:23

Bonjour,

L'agence a raison vous ne pourrais réinvestir votre logement qu'à la fin du bail en invoquant le motif de la reprise au moins 6 mois avant la fin du bail par le biais d'une lettre recommandée avec AR.

Cependant pourrais-je savoir l'age de cette dame ?

Cordialement